

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Dandurand, Renée B., Pierre Lefebvre et Jean-Pierre Lamoureux (sous la direction de).
Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?, Montréal et Paris, L'Harmattan, 1998, 323 pages.

par Jacques Henripin

Cahiers québécois de démographie, vol. 27, n° 2, 1998, p. 320-326.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/010255ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

DANDURAND, Renée B., Pierre LEFEBVRE et Jean-Pierre LAMOUREUX (sous la direction de). *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000 ?*, Montréal et Paris, L'Harmattan, 1998, 323 p.

Au congrès de l'ACFAS de mai 1997, à Trois-Rivières, s'est tenu un colloque sur un thème qui ne manque certainement pas d'intérêt : « Les politiques familiales à l'aube de l'an 2000 ». Vingt-trois participants y ont présenté quinze communications. La contribution d'une invitée suédoise, de deux Français et d'un Suisse a donné au colloque une touche internationale. Il était organisé par un groupe de chercheurs et d'intervenants québécois qui travaillent ensemble sous le nom de « Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles ».

À cette enseigne, on pouvait se satisfaire d'une simple description des politiques existantes, accompagnée de quelques remarques critiques. Mais le compte rendu qui nous est présenté ici a un titre un peu différent: « Quelle politique...? » au lieu de « Les politiques... ». De sorte que ce recueil ne livre pas tout à fait ce que son titre semble promettre. On s'attend en effet à une esquisse de ce que pourrait être une politique familiale pour les décennies qui viennent. C'est peut-être ce qu'espéraient les organisateurs du colloque, mais malgré la richesse des textes présentés, les auteurs n'ont pas été aussi audacieux. Bien sûr, on trouvera quelques pistes qui pourraient conduire à une meilleure santé des familles québécoises, mais rares et bien modestes (à une ou deux exceptions près) sont ces matériaux pour l'édification d'une politique meilleure.

Le recueil est divisé en trois parties, précédées d'une intelligente présentation de Renée Dandurand. Cependant, la logique de cette division ne m'a pas paru évidente et je trouve plus commode de présenter les quinze communications sous quatre rubriques : quatre textes embrassent l'ensemble des politiques familiales; quatre traitent de la garde des tout jeunes enfants; cinq sont centrées sur le rôle et les cheminements des pères; enfin, deux sont de nature plus économique.

1. *Études de caractère général*

C'est le professeur suisse Franz Schultheis, sociologue de Genève, qui a ouvert le feu en énonçant quelques questions fondamentales à propos du rôle de l'État dans la régulation des affaires de familles. Par exemple, s'agit-il surtout de préserver

la famille ou de lutter contre la pauvreté (question qu'on retrouve dans beaucoup de communications) ? La politique familiale étant normative — on ne peut se le cacher —, faut-il favoriser la famille complète ou la famille amputée, la famille stable ou l'éphémère ? Et quelle est l'influence de l'intervention de l'État sur le rôle du père ? Schultheis ne répond pas à ces questions et se refuse surtout à toute prédiction; il évoque cependant quelques tendances historiques, en s'appuyant surtout sur le cas de la France. On souhaiterait parfois une démonstration plus convaincante, mais le temps ne le permettait sans doute pas.

Dans le sillage de ses travaux récents, Anne-Hélène Gauthier évoque trois problèmes qu'affrontent les pays riches en matière de politique familiale : faible fécondité, pauvreté et conciliation emploi-famille (éducation des enfants). Les difficultés sont avivées par deux phénomènes : les déficits publics et le vieillissement des populations. Les divers pays affrontent ces problèmes dans des styles fort différents et Gauthier distingue quatre modèles, illustrés par la France, la Suède, l'Allemagne et le Royaume-Uni. On pourrait ajouter le non-modèle américain, mais c'est autre chose que l'auteur a en tête en proposant l'émergence d'un nouveau modèle : il est caractérisé par l'abandon des prestations universelles, le souci de concilier travail et responsabilités familiales et la participation des acteurs non gouvernementaux au soutien aux familles.

Deux communications décrivent la politique familiale de deux pays extrêmes. La Suède, qui jouit de la politique probablement la plus développée et la plus limpide d'Europe, est présentée par une de ses citoyennes, Birgit Arve-Parès. Voilà un pays qui a des objectifs clairs et qui reste, malgré une réduction récente des prestations, le modèle de la conciliation travail-famille, avec en sus une honorable participation des pères : en 1992, 48 pour cent de ceux-ci ont utilisé le congé de paternité, avec une durée moyenne de 63 jours. À l'opposé, on trouve les États-Unis. Patrick Villeneuve et Frédéric Lesemann nous entretiennent avec élégance de leur « politique familiale implicite » et des programmes de bien-être qui viennent de se rapetisser de façon radicale et très dure. Dans ce pays, la fraction des enfants pauvres est deux fois plus grande qu'au Canada et douze fois plus qu'en Suède, nous disent les auteurs. Et cela va empirer !

2. *La garde des tout jeunes enfants*

Deux textes de cette section sont consacrés à la France. Alain Norvez, de l'INED, dresse un historique assez détaillé des mesures prises par les pouvoirs publics de ce pays à l'égard de la petite enfance. On sait que les plus de trois ans sont très majoritairement pris en charge par le système scolaire; 35 pour cent des plus jeunes sont « accueillis » d'une façon ou d'une autre. Norvez décèle cependant un courant d'idées et de pratiques en faveur du « libre choix », c'est-à-dire de « la possibilité pour les femmes de retourner à la maison pour élever leurs enfants » (p. 67). En effet, si la France offre une aide financière coûteuse à la garde des tout jeunes enfants hors foyer, elle « rémunère » aussi les pères et les mères qui restent à la maison pour s'en occuper eux-mêmes, ce qui va à l'encontre du courant dominant de l'idéologie féministe, courant illustré par plusieurs textes de ce recueil.

Parmi les diverses formes de services de garde accessibles à la petite enfance en France, il y en a une qui concilie cet objectif avec un emploi pour des femmes qui gardent chez elles quelques enfants. On les appelle des « assistantes maternelles ». Josée Bergeron et Marie-Hélène Saint-Pierre en font une bonne description, tout en les plaçant dans l'ensemble des services de garde et des courants idéologiques qui colorent la politique française.

La recherche d'idéologies sous-jacentes est plus marquée dans les deux autres communications de cette section. Caroline Andrew, qui nous entretient de la situation ontarienne, semble soupçonner le gouvernement Harris de poursuivre le renforcement d'un modèle familial traditionnel, de favoriser la privatisation des services de garde et de vouloir transmettre aux municipalités une bonne part des responsabilités en cette matière. Tout cela serait un peu hypocritement camouflé derrière les soucis financiers du gouvernement. On trouve ici la suspicion habituelle des sociaux-démocrates. Quant à Francine Descarries et à Christine Corbeil, qui tiennent, semble-t-il, le flambeau des féministes québécoises, elles illustrent d'une façon intelligente et pondérée la quête d'un équilibre difficile entre trois éléments : a) la condamnation radicale de la mère au foyer, attitude qu'elles semblent tenir pour dépassée; b) la reconnaissance du travail domestique et éducatif des mères au foyer; et c) la conviction que l'aisance économique et l'autonomie des femmes doivent passer par le travail rémunéré. Sans doute y a-t-il là matière pour un discours plein de prudence, ce

qui nous est livré, mais on se demande s'il faut vraiment subodorer quelque complot visant le retour des mères au foyer.

3. *Politiques pour le père*

On a placé dans cette section la contribution de deux chercheurs du *Conseil du statut de la femme*, Francine Lepage et Marie Moisan. On y trouve un exposé du régime actuel des congés parentaux et du projet du gouvernement québécois de le remplacer, moyennant un financement fédéral qui ne semble pas venir, par un système un peu différent. Ce nouveau système comporterait un congé payé paternel de cinq semaines qui ne pourrait être utilisé que par le père, avec l'espoir que peu de pères y renonceraient, ce qui semble bien être le souci dominant des auteurs. Le gouvernement a donné à ce régime éventuel le nom d'*assurance parentale*, ce qui paraît un peu curieux.

Le court texte de Marie Simard et Madeleine Beaudry ne trouve sa place ici que parce que, en décrivant les difficultés liées à ce qu'on appelle pudiquement les « transitions familiales », les auteurs insistent un peu sur le fait que plusieurs pères les vivent mal.

Le père n'est vraiment le centre de l'intérêt et du discours que dans les trois autres communications. La première, signée par Céline Le Bourdais, Heather Juby et Hélène Desrosiers, décrit les cheminements divers que suivent les hommes qui connaissent la paternité, en analysant des informations fournies par Statistique Canada sur des hommes âgés de 40 à 70 ans en 1990. Les auteurs distinguent cinq types d'arrangements familiaux; même en écartant les cheminements rares (plus de quatre états successifs), on compte 18 trajectoires parentales, pour lesquelles les fréquences sont données aux diverses étapes. Comme elles le font remarquer, ces comportements augmentent les risques de pauvreté des enfants et compliquent l'établissement d'une politique familiale. Et c'est probablement encore plus compliqué pour les Québécois. On peut tout de même se réjouir en constatant que de tous les Canadiens qui deviennent pères, deux tiers le deviennent dans une famille complète... et y restent.

On entre ensuite dans des considérations plus profondes, plus intérieures en tout cas, surtout avec la contribution de Germain Dulac, professeur à McGill : « Que nous disent les pères divorcés à propos des transitions familiales ? ». On trouve ici, dans un style remarquable et parfois émouvant, une gran-

de sensibilité au rôle du père, de même qu'à la nature et à la qualité de ses relations avec ses enfants. Il n'y a pas que des pères négligents ou irresponsables; il y en a qui sont dépouillés de leurs enfants; il y en a même, si l'on en croit l'auteur, qui sont dévirilisés par cette aventure. Autre aspect intéressant de la relation père-enfants : la médiatisation de cette relation par la mère, médiatisation dont les hommes doivent apprendre à se passer en cas de séparation.

François de Singly, professeur de sociologie à la Sorbonne, présente des réflexions un peu étonnantes sur la fragilité de la paternité, aujourd'hui triplement menacée : par la force tranquille des femmes; par le pouvoir des juges, qui prennent parti pour elles; par la pauvreté de la socialisation des hommes à l'égard de ce rôle de père. Ces réflexions, comme celles de Dulac, nous éloignent agréablement — et peut-être fructueusement — de la présentation habituelle des aspects strictement économiques de la séparation. Mais il faut aussi se vêtir, se loger et manger.

4. *Aspects économiques*

Deux économistes de l'UQAM signent les textes les plus longs et les plus critiques de la politique familiale du Québec. Ce sont les seuls, à vrai dire, qui font un examen systématique des diverses mesures et qui jugent de leur pertinence. Pierre Lefebvre n'est pas toujours facile à suivre, mais il a de nombreux mérites dans sa critique de la nouvelle orientation de la politique familiale du Québec. Il en souligne les caractéristiques principales et les objectifs multiples : lutte contre la pauvreté, conciliation travail-responsabilités parentales, accès des enfants à la formation préscolaire, sans compter les objectifs implicites : incitation au travail et réduction des coûts du programme de la sécurité du revenu. Il n'est pas facile de démêler tout cela. D'après Lefebvre, la nouvelle orientation de la politique familiale correspond à un accroissement des services en nature (préscolarisation) et à une réduction du montant des prestations en argent. D'autre part, en accentuant le ciblage des familles les plus pauvres et en excluant les familles plus à l'aise de toute aide financière, le Québec suit la voie du Canada, de l'Australie et des États-Unis, qui font bande à part dans le groupe des pays développés. Surprenant.

Ruth Rose présente de façon systématique les caractéristiques des programmes de revenu minimum garanti et de supplément au revenu de travail, puis décrit leur utilisation au Canada et en particulier au Québec. Elle analyse, elle aussi, l'effet des nouvelles mesures sur les revenus des familles de divers types, suivant leur revenu. Une attention particulière est accordée à l'incitation au travail des bénéficiaires de ces programmes. L'auteur semble croire que cette incitation n'est pas très forte, mais il serait trop long d'évoquer ici les considérations détaillées qu'elle présente sur cette question.

Conclusion

Un compte rendu de colloque ne peut avoir la charpente bien ordonnée d'un livre et il ne faut pas s'étonner de la diversité des textes de ce recueil, du point de vue de l'inspiration, du souci d'analyser, de la rigueur, de la sensibilité à tel ou tel aspect, ou encore de l'élégance du style. Chose certaine, une politique familiale est complexe et ses nombreux objectifs sont souvent antinomiques; et c'est un des mérites des organisateurs de ce colloque d'avoir réuni des auteurs qui ont des sensibilités, des intérêts divers, tout en faisant état de la variété des solutions de plusieurs pays, aux prises tout de même avec des problèmes assez semblables. On voit bien, dans cette diversité, l'effet de l'histoire, des mentalités, des idéologies dominantes. Les organisateurs de ce colloque doivent en être félicités.

La majorité des auteurs sont restés silencieux sur deux points. Aucun, me semble-t-il, n'a émis d'opinion sur le type de famille qui semble préférable. L'éthique de la famille n'intéresse personne. Les seuls textes qui se rapprochent quelque peu de ce genre de discours sont ceux de Germain Dulac et de François de Singly, à propos de la préservation ou de l'enrichissement du rôle du père. Peut-on faire ou analyser une politique, familiale ou autre, sans parler de normes, j'allais dire sans morale au sens large ? Autre silence, non pas total cette fois, mais très généralisé : il concerne la critique systématique de la politique actuelle; on ne trouve cet élément, au moins un peu développé, que chez les deux économistes. Quant à des propositions un tant soit peu précises pour améliorer cette politique, il n'y faut point songer.

Parler de politiques, c'est d'abord déceler des lacunes, des défaillances dans le domaine concerné; c'est constater une

carence, une situation non souhaitable. C'est donc porter un jugement moral sur la réalité et il vaut mieux le faire explicitement. C'est ensuite proposer des objectifs à atteindre, en quantifiant quand c'est possible les éléments quantifiables. C'est enfin proposer ou suggérer des mesures susceptibles de réaliser ces objectifs, en tenant compte de leur coût et de leurs effets pervers. Et si une politique existe déjà, on devrait également trouver une appréciation des buts qu'elle poursuit et de son efficacité.

Rester silencieux sur la plupart de ces éléments paraît un peu étrange, du moins si l'on pense que les chercheurs des sciences sociales ont un rôle à jouer dans l'amélioration du fonctionnement de leur société. Faut-il abandonner cela aux bureaucrates ? N'est-il pas souhaitable que les praticiens des sciences sociales quittent le confort de la description et de l'analyse scientifiques, afin de contribuer à améliorer le sort de leurs semblables ?

Malgré la richesse de ce colloque de 1997, il y a encore place pour l'aventure.

Jacques HENRIPIN
Université de Montréal
